

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

# La CUQ se donne un manuel d'entrée en espaces clos

Le Comité sectoriel de santé et de sécurité des stations de traitement des eaux usées de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) a élaboré un manuel d'entrée en espaces clos pour la totalité des postes de travail. Il ne contient pas moins de 260 fiches décrivant les espaces et les procédures à suivre pour effectuer le travail avec le maximum de sécurité. L'APSAM s'est rendue à la station de traitement des eaux usées pour en savoir davantage.

**Gérard Loyer**, surintendant, gestion de l'entretien de la CUQ, attendait le représentant de l'APSAM avec deux gros classeurs à anneaux. Avec lui, ses collègues, **André Boilard**, représentant la section locale 3655 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et **Michel Joly**, surintendant, gestion des opérations des équipements d'assainissement. **Robert Gagnon**, représentant la section locale 3595 du SCFP, était en vacances lors de notre visite. Le travail qu'ils ont accompli en tant que membres du sous-comité restreint du comité de santé et de sécurité est impressionnant et considérable. Ils ont rédigé 260 fiches décrivant autant d'espaces clos dans les deux stations de traitement des eaux usées de la CUQ, les 21 postes de pompage et les 15 régulateurs.

Ils ont amorcé ce travail en 1992, mais c'est au cours des deux dernières années qu'ils ont rédigé les fiches. Ils sont partis de rien ou presque, avec l'objectif de fournir aux travailleurs et aux travailleuses tous les renseignements nécessaires pour travailler dans des conditions optimales. Du vrai travail de prévention !

Dès le départ, ils ont rencontré un obstacle : comment définir un espace clos. Selon eux, ils pourraient être encore en train d'en discuter aujourd'hui. Puis ils ont recensé tous les espaces qui correspondaient à leur définition. Chaque espace a été visité, examiné soigneusement et mesuré de façon à en avoir une connaissance exacte. Puis ils ont élaboré chaque fiche en colligeant les précieuses informations dans neuf sections.

La première identifie l'espace ; elle contient des renseignements généraux. La seconde décrit l'espace. La troisième identifie les risques atmosphériques et physiques pouvant être présents. À la section 4, ils recommandent la (les) procédure(s) spéciale(s) liée(s) au(x) risque(s). Ensuite, ils recommandent les équipements de protection nécessaires avant l'entrée, puis les équipements de travail requis. La section 7 contient les éléments

concernant la planification et les précautions à prendre avant l'entrée. Finalement les sections 8 et 9 portent respectivement sur les équipements et les scénarios en cas de sauvetage et sur des remarques générales.

Le manuel est utilisé depuis environ six mois. Il en existe plusieurs exemplaires, tous à la portée des travailleurs. Ils peuvent les consulter avant d'effectuer un travail dans un espace clos et même photocopier une fiche d'information et l'emporter avec eux.

Selon les membres du sous-comité restreint, ces manuels ont pour principal avantage d'éliminer toute confusion et de

donner des directives claires. Auparavant, il pouvait y avoir des discussions sur la façon d'entrer dans un espace clos, sur la façon d'y travailler, sur la présence de dangers, etc. Maintenant, tout est inscrit sur la fiche. Il n'y a plus de confusion.

Depuis la mise en application des fiches, les travailleurs partent avec tout le matériel nécessaire pour faire le travail et avec les équipements de protection requis. Ils doivent garder un contact radio constant avec la salle de commande. Avant de pénétrer dans un espace clos, les travailleurs doivent porter un harnais complet, ce qui facilitera leur évacuation en cas de besoin.

Ce manuel a été bien accueilli par les travailleurs et les travailleuses des stations.

Pour en savoir davantage sur ce manuel, prière de contacter M. Gérard Loyer au 418-649-2649, poste 6212.

